



Memphrémagog
M R C

Inventaire du patrimoine immobilier

**Séance d'information publique
1er octobre 2026**

Objectifs

1. Richesse du patrimoine de la MRC de Memphrémagog
2. Mise en contexte de l'inventaire du patrimoine immobilier
3. Méthodologie de l'inventaire
4. Questions les plus fréquentes
5. Prochaines étapes
6. Période de questions

1_RICHESSE DU PATRIMOINE

1_Richesse du patrimoine de la MRC de Memphrémagog

- Paysages:
 - encadrement réglementaire
 - outils de mise en valeur
- Immobilier :
 - ensembles patrimoniaux
 - soutien aux municipalités locales



2_MISE EN CONTEXTE

2_Mise en contexte de l'inventaire du patrimoine immobilier

Demande gouvernementale – Loi modifiant le Loi sur le patrimoine culturel



2021

- ✓ Adoption de la Loi exigeant d'ici 2026:
 - à toutes les MRC du Québec d'adopter un inventaire du patrimoine immobilier
 - à toutes les municipalités locales d'adopter des règlements d'urbanisme pour ces immeubles (démolition et entretien)

2022–2026

- MRC:**
 - ✓ Montage de l'inventaire selon une méthodologie uniformisée aux MRC de l'Estrie.
- Municipalités locales:**
 - ✓ adoption des règlements de démolition et entretien (avant le 1er mars 2026)

En cours

- Information aux propriétaires concernées par l'inventaire (publipostage, site WEB et soirée publique)
- Adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier par la MRC
- Prise de photos des immeubles

POURQUOI ADOPTER UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER?



Objectif: Outil de connaissance

- Documenter le patrimoine
- Harmoniser l'évaluation du patrimoine immobilier en Estrie.

“On protège ce que l'on aime et on aime ce qu'on connaît”
Jacques Cousteau

ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE



1. Immeuble à toit à deux versants droits



2. Immeuble à toit à double versant droit en façade



3. Immeuble à toit à deux versants à larmier recourbé



4. Immeuble à toit à croupes



5. Immeuble à toit à demi-croupes



6. Immeuble à toit mansardé



7. Immeuble à toit à pente brisée



8. Immeuble à toit en pavillon



9. Immeuble à toits combinés

POURQUOI ADOPTER UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER?



Objectif: Limiter l'abandon des bâtiments d'intérêt patrimonial

- Accroître les pouvoirs réglementaires municipaux pour exiger un entretien minimal de ces bâtiments
- Préserver de la démolition des témoins de notre histoire collective
- Dans un contexte de pénurie de logements, limiter la démolition de logements existants



Le Devoir – Une maison de 1694 laissée à l'abandon à Laval – 18 févr. 2023

Informations aux propriétaires concernés par l'inventaire



Séance d'information publique

Participez à la soirée d'information publique destinée aux propriétaires d'immeubles proposés pour l'inventaire du patrimoine immobilier par la MRC de Memphrémagog.

Date | Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 19 h

Lieu | Centre communautaire de Magog, 95 rue Merry Nord, Salle Ovila-Bergeron

[VOIR LA LISTE DES IMMEUBLES](#)



Demande de renseignements

Pour toutes questions concernant l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier et ses implications, veuillez remplir le formulaire à cet effet.

[REPLIR LE FORMULAIRE](#)



Foire aux questions

Consultez notre FAQ ci-dessous pour mieux vous y retrouver!

- Questions reçues jusqu'à l'adoption de l'inventaire (décembre 2026)
- Réponse aux questions dans les 7 jours au maximum.

3_MÉTHODOLOGIE

3_MÉTHODOLOGIE

Composition de l'inventaire

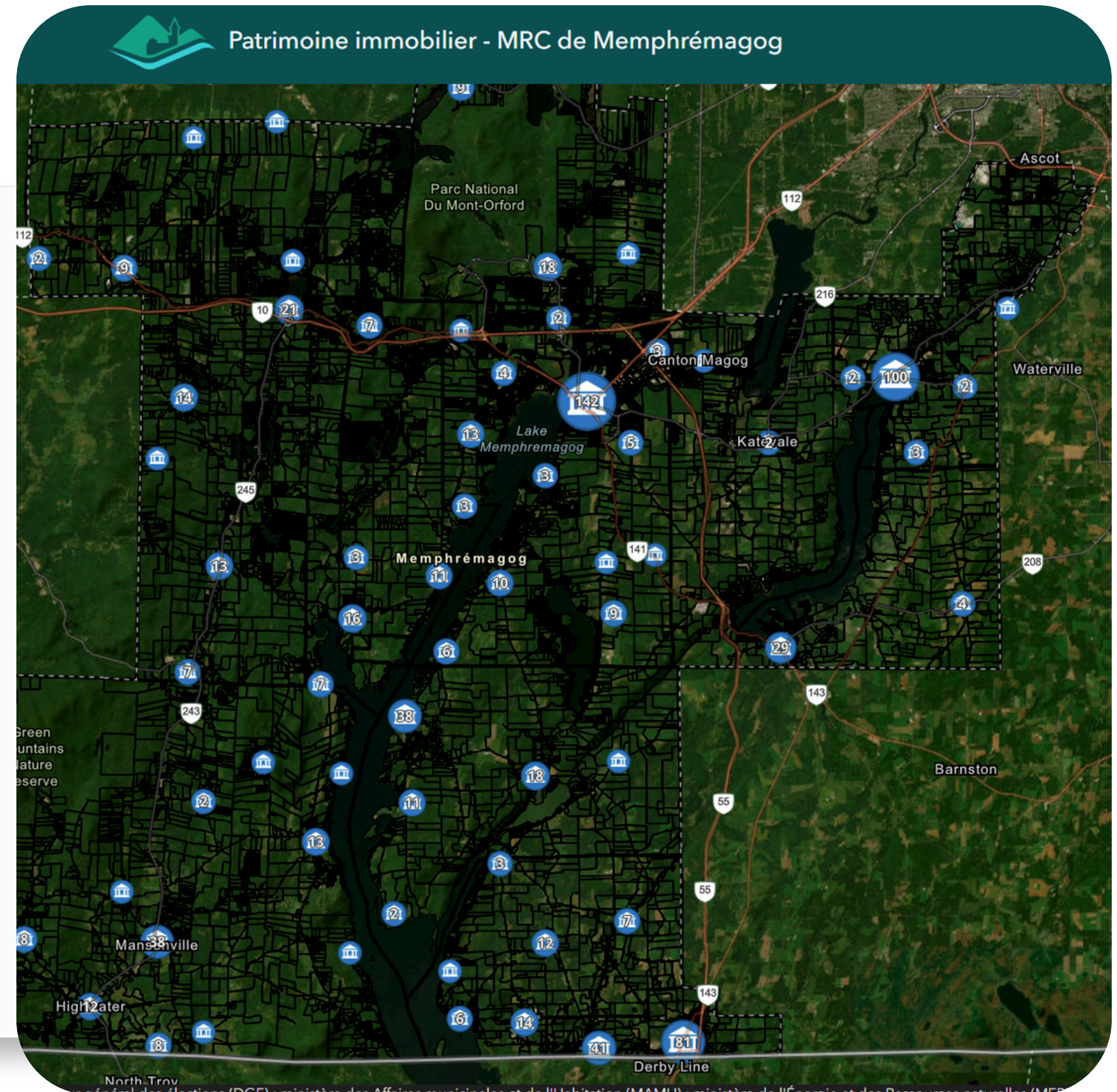
- Fait par Bergeron Gagnon (firme de consultation privée)
- Mandat 1 : Identification des immeubles datant d'avant 1940 et ayant un potentiel d'intérêt.
 - Résultat : environ 5000 immeubles.
- Mandat 2 : Sélection des immeubles les plus pertinent pour constituer la liste d'inventaire.
 - Résultat : 975 immeubles.

3_MÉTHODOLOGIE

Composition de l'inventaire

- Validation de la liste auprès des municipalités
- Analyse des demandes de retraits et d'ajout des municipalités.
 - Résultat : Environ 811 immeubles.

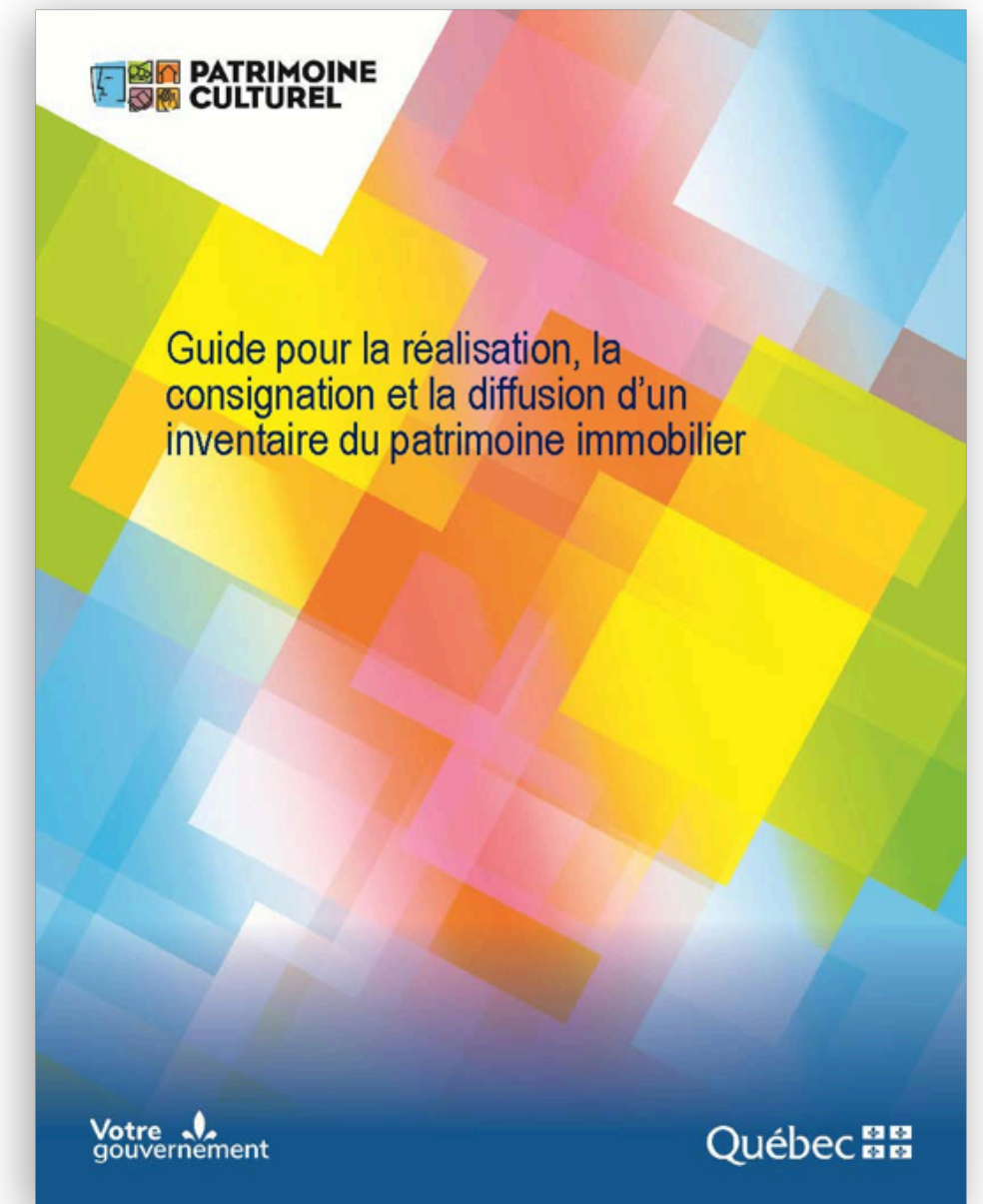
NOTE: Cette liste est publiée en ligne depuis le 15 septembre



3_MÉTHODOLOGIE

Guide méthodologique fourni par le Ministère

- Document de référence publié le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) en 2024 pour l'ensemble des inventaires réalisés par les MRC au Québec
- Explications avec exemples pour l'ensemble des critères



télécharger ce guide

3_MÉTHODOLOGIE – Les critères

Axe 1 – Histoire de l'immeuble et contribution à l'histoire locale

Est-ce que l'immeuble:

1. Existe depuis **plus d'un siècle** ?
2. Contribue à la compréhension d'une **étape clé du développement** de la localité ?
3. Témoigne d'un **événement, période ou phénomène** associé à l'histoire de la localité ou du Québec ?
4. Est associé à un **personnage ou groupe historique** ?
5. Est l'un des **derniers représentants** d'une **réalité importante** à l'échelle de la localité ?

3_MÉTHODOLOGIE - Les critères

Axe 2 - Environnement de l'immeuble

Est-ce que l'immeuble:

7. Contribue à la définition d'un **ensemble** ou d'un **secteur**?

8. Représente un **point de repère** dans la localité ?

3_MÉTHODOLOGIE - Les critères

Axe 3 - Caractéristiques matérielles de l'immeuble

Est-ce que l'immeuble:

- 9. est représentatif d'un **type architectural répandu**?
- 10. se démarque par sa **qualité artistique, architecturale ou constructive** ?
- 11. témoigne d'une **spécificité locale** ?
- 12. emploie des **méthodes** de construction, des **techniques** ou **matériaux traditionnels** ?
- 13. témoigne d'une **innovation** ou **prouesse technique**

3_MÉTHODOLOGIE – Les critères

Axe 4 – Reconnaissance sociale de l'immeuble

Est-ce que l'immeuble:

- 13.est cité ou situé dans un site patrimonial cité ?
- 14.est classé ou situé dans un site patrimonial classé ?
- 15.est dans un site patrimonial déclaré ?
- 16.fait partie d'un paysage culturel patrimonial ?
- 17.est indiqué dans l'un des outils de planification ou de réglementation (PIIA, PU, PPU, schéma d'aménagement et de développement (SAD), etc.)

3_MÉTHODOLOGIE – Les critères

Axe 4 – Reconnaissance sociale de l'immeuble

Est-ce que l'immeuble:

- 13. est **cité** ou situé dans un **site patrimonial cité** ?
- 14. est **classé** ou situé dans un **site patrimonial classé** ?
- 15. est dans un **site patrimonial déclaré** ?
- 16. fait partie d'un **paysage culturel patrimonial** ?
- 17. est indiqué dans l'un des **outils de planification** ou de **règlementation** (PIIA, PU, PPU, schéma d'aménagement et de développement (SAD), etc.)
- 18. constitue un **symbole** ou un **emblème** de la localité ?
- 19. suscite un **lien affectif particulier** par la **collectivité locale** ?

3_MÉTHODOLOGIE - Les critères

Axe 5 - Critères additionnels

Est-ce que l'immeuble:

20. est représentatif d'un état physique adéquat ?

21. représentatif d'un état d'authenticité adéquat ?

Permet de donner plus de nuances à l'analyse et de départager les immeubles qui présentent des caractéristiques similaires.

3_MÉTHODOLOGIE

Résultat attendu: une fiche d'environ 4 pages par bâtiment

Page 1: Données administratives et architecturales

Page 2: Données historiques et documentaires

Page 3: Évaluation du potentiel patrimonial

Page 4: Photographies, données iconographiques, gestion des données et analyse des 19 critères du MCC

IMO-
☒ En cours ☐ Terminé ☐ Révisé

ADRESSE193 - Pins (rue des)

MUNICIPALITÉMagog

DÉNOMINATION(S)1015-52-4013

ANNÉE / RÔLEÉVAL1855

ANNÉE(S)CONSTRUC.1880 (vers)

STATUT(S)JURIDIQUE(S)Plan implant. et intég. architectural (PIIA)

SECTEUR / HAMEAU / LIEU-DITCentre urbain

MATRICULE1015-52-4013

CADASTRE3 143 525

LONGITUDE

APPARTENANCE/ENSEMBLEARCHITECTURAL

2026_MAGOG_PINS_0193_01

VALEUR PATRIMONIALEBonne

IDCARTO

N°PIMIQU

Inv. ensembles d'intérêt MRC 2015

Caractérisation secteurs MRC 2023

ROUTES

THÉMATIQUES

DONNÉES ARCHITECTURALES

TYPLOGIES

TYPOLOGIESTRUCTURELLEIndéterminé

TYPOLOGIEARCHITECTURALE

TYPOLOGIEFONCTIONNELLE (FONCTION D'ORIGINE)

Fonction résidentielle

Immeuble à toit à deux versants droits

CATÉGORIEFONCTIONNELLE

Maisons urbaines

INFLUENCESTYLISTIQUE

—

CONTIGUITÉDEL'IMMEUBLE

Détaché

CONFIGURATIONDEL'IMMEUBLE

Plan rectangulaire avec annexe postérieure

ORIENTATIONIMMEUBLEVSLAVOIEPUBLIQUE

Parallèle

ÉLÉVATIONS

NBRÉTAGES/NIVEAUX1,5

MATÉRIAU(S)SOUBASSEMENTIndéterminé

MATÉRIAU(X)FAÇADEPRINCIPALEBois, planche à clins

Galerie

Véranda

MATÉRIAU(X) FAÇADE SECONDAIRE GAUCHEBois, planche à clins

Fenêtre en saillie

Cheminée

MATÉRIAU(X)FAÇADESECONDAIREDROITEBois, planche à clins

TOITURE(S) ET LUCARNE(S)

PROFIL(S)TOITURE

À deux versants droits

REVÊTEMENT(S)TOITURE

Asphalte, bardeau

LUCARNE(S)

Rampante

OUVERTURE(S)

PORTE(S) | FORMEDE L'OUVERTURE

Rectangulaire

PORTE(S) | TYPE

Plane

PORTE(S) | SOUS-TYPE

Avec vitrage

PORTE(S) | MATÉRIAU(X)

Contemporaine

FENÊTRE(S) | FORME DE L'OUVERTURE

Rectangulaire

FENÊTRE(S) | TYPE

À guillotine

FENÊTRE(S) | SOUS-TYPE

Sans carreau

FENÊTRE(S) | MATÉRIAU(X)

Contemporaine

Rectangulaire

Coulissante

Juxtaposée

Bois

ORNEMENTATION

ORNEMENT(S)

Planche cornière

Chambranle

Corniche à consoles

Colonne

©MRC MEMPHRÉMAGOG2026-2027

193 - Pins (rue des)

Magog

I

CONSTRUCTION ETÉVOLUTION DEL'IMMEUBLE

ANNÉE(S) CONSTRUCTION1880 (vers)

PROPRIÉTAIRE-CONSTRUCTEURInconnu

MAÎTRE D'ŒUVRE ET STATUTIndéterminé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAPESCLÉSDUDÉVELOPPEMENT DE LA LOCALITÉ

ÉTAPES CLÉS DU DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉVÉNEMENTS, PÉRIODES OU PHÉNOMÈNES

ÉVÉNEMENTS, PÉRIODES OU PHÉNOMÈNES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERSONNAGES ETGROUPES HISTORIQUES

PERSONNAGES OU GROUPES HISTORIQUES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REPRÉSENTATIOND'UNERÉALITÉ IMPORTANTE DANS LA LOCALITÉ

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DONNÉES DOCUMENTAIRES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES



1. L'immeuble existe depuis plus d'un siècle?	☐ 1775-1874	☐ 1875-1899	☐ 1900-1919	☐ 1920-1940	☐ 1941+
2. Contribution à la compréhension d'une étape clé du développement de la localité?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
3. Association à un événement, une période ou un phénomène qui appartient à l'histoire de la localité ou du Québec?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☒ Faible
REMARQUES					
4. Association à un personnage ou un groupe qui s'est illustré dans l'histoire de la localité ou du Québec? L'un des derniers représentants sur le territoire d'une réalité importante à l'échelle de localité?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
5. L'immeuble est-il un témoin d'une innovation ou d'une prouesse technique?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☒ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					

AXE 2 | ENVIRONNEMENT DE L'IMMEUBLE

6. Contribution à la définition d'un ensemble ou secteur?	☐ Exceptionnel	☒ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
7. Représentation d'un point de repère dans la localité?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☒ Faible
REMARQUES					

AXE 3 | CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES DE L'IMMEUBLE

8. Représentation d'un type architectural répandu dans la localité?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
9. Distinction par sa qualité artistique, architecturale ou constructive?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☒ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
10. Témoin d'une spécificité locale?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☒ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
11. Recours à des méthodes de construction, techniques ou matériaux traditionnels?	☐ Exceptionnel	☒ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					
12. Témoin d'une innovation ou d'une prouesse technique?	☐ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☒ Faible
REMARQUES					

AXE 4 | RECONNAISSANCE SOCIALE DE L'IMMEUBLE

13. Protection en vertu de la loi sur le patrimoine culturel (LPC) - Citation/municipalité?	☐ Oui	☒ Non
14. Protection en vertu de la LPC - Classement/Ministère Culture et Communications (MCC)?	☐ Oui	☒ Non
15. Protection en vertu de la LPC - Situé dans un site patrimonial déclaré et construit avant 1940 (MCC)?	☐ Oui	☒ Non
16. Protection en vertu de la LPC - Situé dans un paysage culturel patrimonial désigné (MRC/MCC)?	☐ Oui	☒ Non
17. Identification en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)?	☒ Oui	☐ Non

REMARQUES PIIA

18. Symbole ou emblème de la localité?	☐ Oui	☒ Non			
REMARQUES					
19. Développement d'un lien affectif particulier par la collectivité locale envers l'immeuble?	☐ Supérieur	☐ Bon	☒ Aucun		
REMARQUES					
* Bonus 20. État physique	☒ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
21. État authenticité	☒ Exceptionnel	☐ Supérieur	☐ Bon	☐ Moyen	☐ Faible
REMARQUES					

IMPORTANCE PATRIMONIALE DE L'IMMEUBLE À L'ÉCHELLE DE LA MRC Bonne



2026_MAGOG_PINS_0193_02



2026_MAGOG_PINS_0193_03

DONNÉES ICONOGRAPHIQUES



DESCRIPTION ET ANNÉE(S) Macro-inventaire – Comté de Stanstead – Magog / Omerville
SOURCE © Archives nationales à Québec
NOM FICHIER ILM-JMB-SUM-P

DESCRIPTION ET ANNÉE(S)
SOURCE
NOM FICHIER

DESCRIPTION ET ANNÉE(S)

SOURCE

NOM FICHIER

DESCRIPTION ET ANNÉE(S)

SOURCE

NOM FICHIER

GESTION DES DONNÉES

CRÉÉE LE	CRÉÉE PAR	MODIFIÉE LE	MODIFIÉE PAR
2026-09-08	Agents de développement en patrimoine immobilier		

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

L'inscription à l'inventaire donne-t-elle un statut patrimonial officiel?



Non. L'inscription à l'inventaire de la MRC ne confère pas, à elle seule, un statut de protection en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Seuls les immeubles cités ou classés bénéficient d'un statut de protection patrimoniale.

L'inventaire est plutôt un outil de connaissance et d'aide à la décision qui recense les immeubles présentant un intérêt patrimonial sur le territoire.

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Puis-je refuser que mon immeuble soit inclus à l'inventaire?



Non. La réalisation de l'inventaire découle d'obligations légales confiées aux MRC à la suite d'une modification à la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2021. L'inclusion d'un immeuble est déterminée en fonction de son intérêt patrimonial et de la démarche de sélection présentée plus haut.

Si vous constatez toutefois qu'une information concernant votre immeuble est inexacte ou si vous souhaitez transmettre une information pertinente dans le cadre de la démarche, vous pouvez communiquer avec la MRC avant l'adoption de l'inventaire.

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Puis-je continuer à rénover mon bâtiment?



Oui, certainement! L'inscription à l'inventaire n'empêche pas la réalisation de travaux (rénovation, restauration, agrandissement, etc.). Elle ne crée pas non plus d'exigences visant à préserver la valeur patrimoniale du bâtiment (par exemple, quant au type de matériaux à utiliser).

Toutefois, comme pour tous les immeubles, les travaux réalisés sur un bâtiment inscrit à l'inventaire demeurent assujettis aux règlements municipaux applicables, comme c'était le cas avant l'adoption de l'inventaire (par exemple, le règlement sur les permis et certificats).

Pour connaître les règles qui s'appliquent à votre propriété avant d'entreprendre des travaux, communiquez avec votre municipalité.

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

L'inscription à l'inventaire fera-t-elle augmenter mes taxes municipales?



Non. L'inscription à l'inventaire n'entraîne pas, en elle-même, une augmentation des taxes municipales.

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

L'inscription à l'inventaire aura-t-elle un impact sur mes assurances?



Non. L'inscription à l'inventaire de la MRC ne crée aucune obligation de reconstruction à l'identique et ne constitue pas un statut de protection patrimoniale.

Cependant, plusieurs bâtiments proposés pour inclusion à l'inventaire sont des bâtiments anciens et peuvent présenter des risques plus élevés à assurer en raison de certaines de leurs caractéristiques, notamment lorsque des composantes d'origine sont toujours présentes (filage électrique, plomberie, etc.). Ces éléments n'ont aucun lien avec l'inscription à l'inventaire.

Pour toute question concernant votre couverture, nous vous recommandons de communiquer directement avec votre assureur ou avec le [Bureau d'assurance du Canada](#).



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

Espace membre Médias Travailler au BAC Nous joindre EN



IMMEUBLE PATRIMONIAL

1 877 288-4321
info@bac-quebec.qc.ca

Le Bureau d'assurance du Canada a toujours le souci d'accompagner l'industrie et les assurés dans les différents enjeux auxquels elle est confrontée. Les exigences en matière de reconstruction ou de réparation d'un immeuble patrimonial diffèrent selon son statut attribué. L'entrée en vigueur de la loi 69 – *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (Loi) le 1^{er} avril 2021 oblige les municipalités à adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles qui présentent une valeur patrimoniale d'ici le 1^{er} avril 2026.



L'immeuble patrimonial

Au Québec, un immeuble patrimonial est celui pour lequel le ministère de la Culture et des Communications du Québec ou une municipalité a attribué un statut particulier. Consultez les différents outils pour mieux vous y retrouver.

En savoir +

Les services offerts par le BAC

Le BAC offre aux intervenants en assurance et aux consommateurs des outils pour bien comprendre les différents statuts des bâtiments ayant un intérêt patrimonial. Un immeuble auquel une valeur patrimoniale a été attribuée mais qui n'a aucun statut visé par la Loi pourrait être assujéti à d'autres réglementations, comme par exemple un règlement municipal.

Des difficultés à assurer votre maison patrimoniale?

Le BAC offre également des services pour accompagner les propriétaires et les futurs acheteurs en cas de difficultés à se procurer une assurance habitation.

Pour nous joindre et obtenir de l'aide :

- [Centre d'information sur les assurances du BAC](#)
- [Accès à une assurance habitation](#)

4_QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Comment les photographies des bâtiments seront-elles prises? ×

Les photographies servent à documenter les caractéristiques des bâtiments dans le cadre de l'inventaire. Elles seront prises principalement à partir du domaine public, par exemple de la rue, afin de photographier la façade et les éléments architecturaux visibles.

Lorsque la prise de photos à partir du domaine public ne permet pas de bien voir certains éléments de la façade, la personne responsable de la prise de photos pourra se présenter à la propriété et demander sur place l'autorisation du propriétaire avant d'accéder au terrain pour prendre les photographies nécessaires.

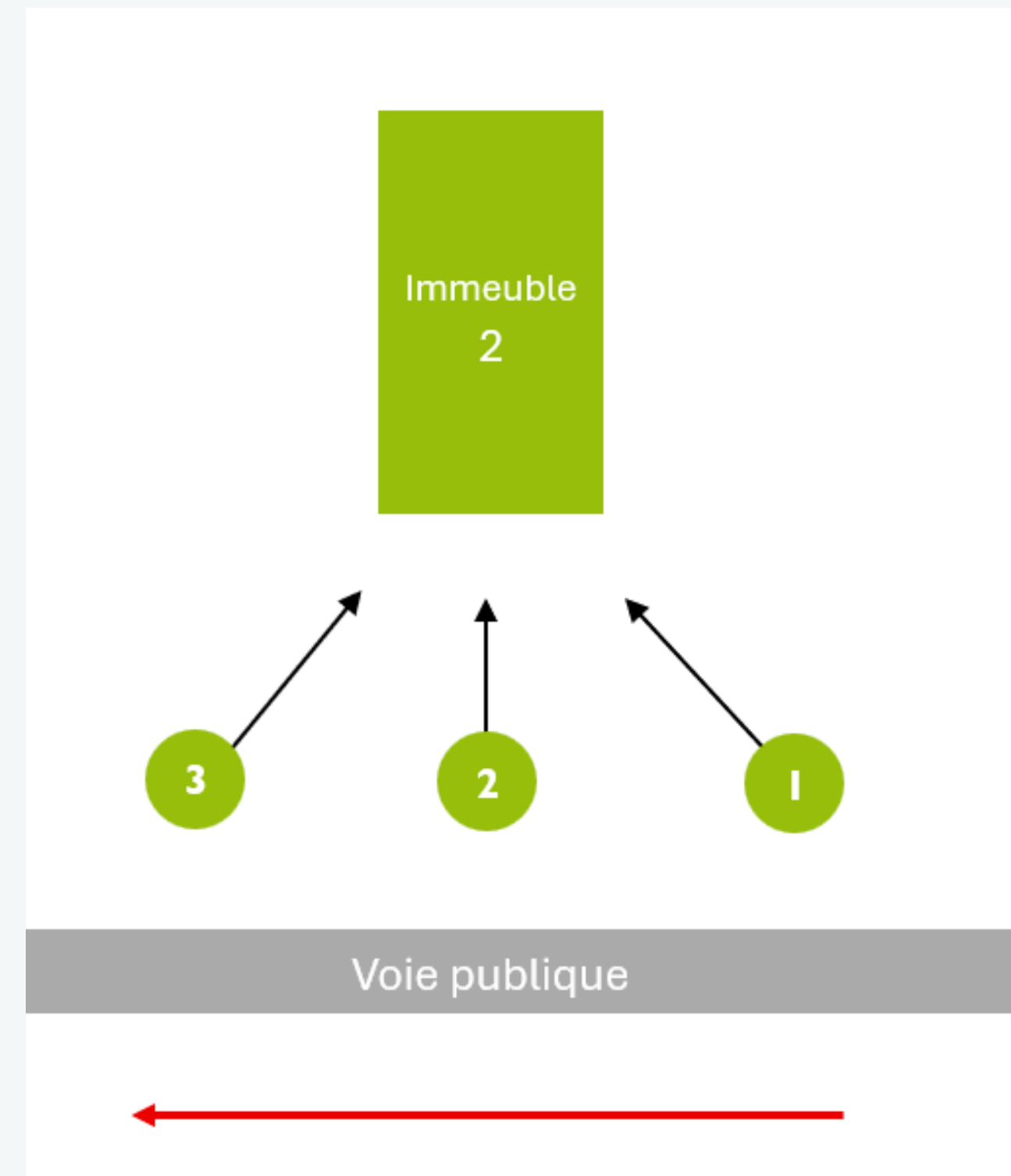
Aucune photo ne sera prise à l'intérieur du bâtiment ni dans la cour arrière.

5_PROCHAINES ÉTAPES

5_PROCHAINES ÉTAPES

OCTOBRE-NOVEMBRE : Photographie des immeubles

- QUAND: à partir du 5 octobre jusqu'à la neige
- QUI: bénévoles et employés de la MRC
- OÙ: les photos prises de jour à partir de la rue
- aucune action à prendre, **sauf être courtois avec les photographes si vous les croisez**



5_PROCHAINES ÉTAPES

DÉCEMBRE: Adoption de l’inventaire par la MRC

- Seulement la liste des adresses (sans les photos)

ID	Municipalité	Adresse	Catégorie	Dénomination (le cas échéant)
1	Austin	1232 route 112, Austin	Bâtiment principal	
2	Austin	32 chemin Bishop, Austin	Bâtiment principal	
3	Austin	4 chemin Fisher, Austin	Bâtiment secondaire	
4	Austin	8 chemin Fisher, Austin	Bâtiment principal	
5	Austin	15 chemin Fisher, Austin	Bâtiment principal	
6	Austin	101 chemin Fisher, Austin	Bâtiment secondaire	
7	Austin	101 chemin Fisher, Austin	Bâtiment secondaire	Grange circulaire Damase-Amédée-Dufresne
8	Austin	25 chemin du Glenbrook, Austin	Bâtiment principal	
9	Austin	4 chemin du Hameau, Austin	Bâtiment secondaire	
10	Austin	1 chemin Millington, Austin	Église	Église Saint-Austin
11	Austin	4 chemin Millington, Austin	Bâtiment secondaire	
12	Austin	7 chemin Millington, Austin	Bâtiment principal	
13	Austin	79 chemin Millington, Austin	Bâtiment secondaire	Grange Millington
14	Austin	129 chemin Millington, Austin	Bâtiment principal	
15	Austin	138 chemin Millington, Austin	Bâtiment principal	
16	Austin	1951 chemin Nicholas-Austin, Austin	Bâtiment principal	
17	Austin	1951 chemin Nicholas-Austin, Austin	Église	Église méthodiste New Connection
18	Austin	2003 chemin Nicholas-Austin, Austin	Bâtiment principal	
19	Austin	2003 chemin Nicholas-Austin, Austin	Bâtiment secondaire	
20	Austin	2158 chemin Nicholas-Austin, Austin	Bâtiment principal	Les Pignons Verts
21	Austin	304 chemin North, Austin	Bâtiment secondaire	
22	Austin	554 chemin North, Austin	Bâtiment principal	
23	Austin	29 chemin Patch, Austin	Bâtiment principal	
24	Austin	9 chemin Penfield, Austin	Bâtiment principal	
25	Austin	9 chemin Penfield, Austin	Bâtiment principal	
26	Austin	4 chemin Shuttleworth, Austin	Bâtiment principal	
27	Austin	4 chemin Shuttleworth, Austin	Bâtiment secondaire	
28	Austin	22 chemin Taylor, Austin	Bâtiment principal	
29	Austin	120 chemin Taylor, Austin	Bâtiment principal	
30	Ayer's Cliff	819 rue Clough, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
31	Ayer's Cliff	878 rue Clough, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
32	Ayer's Cliff	895-911 rue Clough, Ayer's Cliff	Église	Église de Saint-Barthelemy
33	Ayer's Cliff	916 rue Clough, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
34	Ayer's Cliff	936 rue Clough, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
35	Ayer's Cliff	943 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
36	Ayer's Cliff	967 rue Main, Ayer's Cliff	Église	Église Beulah United
37	Ayer's Cliff	977 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	County Building
38	Ayer's Cliff	977 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment secondaire	Pavillon d'horticulture
39	Ayer's Cliff	977 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment secondaire	
40	Ayer's Cliff	977 rue Main, Ayer's Cliff	Ensemble	Site de l'exposition Ayer's Cill Fair
41	Ayer's Cliff	977 rue Main, Ayer's Cliff	Stade	
42	Ayer's Cliff	1002 rue Main, Ayer's Cliff	Église	Église anglicane Saint-George
43	Ayer's Cliff	1012 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
44	Ayer's Cliff	1026-1028 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
45	Ayer's Cliff	1045-1063 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
46	Ayer's Cliff	1087 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment secondaire	
47	Ayer's Cliff	1122-1224 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
48	Ayer's Cliff	1154 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
49	Ayer's Cliff	1218-1222 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment secondaire	
50	Ayer's Cliff	1232-1236 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
51	Ayer's Cliff	1296 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
52	Ayer's Cliff	1300 rue Main, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	Gîte Lune et Croissant
53	Ayer's Cliff	931 rue Sanborn, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
54	Ayer's Cliff	939 rue Sanborn, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
55	Ayer's Cliff	165 rue Tyler, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
56	Ayer's Cliff	170-174 rue Tyler, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
57	Ayer's Cliff	230 rue Tyler, Ayer's Cliff	Bâtiment principal	
58	Ayer's Cliff	230 rue Tyler, Ayer's Cliff	Bâtiment secondaire	
59	Bolton-Est	903 route Bolton Pass, Bolton-Est	Église	Église Holy Trinity
60	Bolton-Est	934 route Bolton Pass, Bolton-Est	Église	Église Bethel Life Center

Merci!

